

Consulat Général de l'Inde
Saint Denis, La Réunion

No. RUN/872/1/2018

4 avril 2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Consulat Général de l'Inde à Saint-Denis invite les entreprises ou sociétés de jardinage, basées à Saint-Denis, La Réunion, à soumettre des offres scellées pour un contrat annuel d'entretien du jardin aux emplacements suivants :

A) Locaux du Consulat : 111 Rue Léopold Rambaud, 97490, Sainte-Clotilde

B) Résidence du Consul Général : 24 rue Constellation Duparc, 97438, Sainte-Marie

Date limite de soumission des offres : 09 mai 2025

Documents à soumettre pour l'appel d'offres :

A. Documents de l'offre technique :

- Annexe I : Instructions aux soumissionnaires
- Annexe II : Portée des travaux
- Annexe III : Conditions générales du contrat
- Annexe IV : Offre technique (partie I)
- Annexe V : Offre technique (partie II)

B. Documents de l'offre financière :

- Annexe VI : Modèle d'offre financière

Instructions aux soumissionnaires (Annexe I)

L'appel d'offres est lancé sous un système à deux enveloppes : **Offre technique** et **Offre financière**.

Les documents de l'appel d'offres peuvent être téléchargés sur :

<https://www.cgireunion.gov.in/Tender>

L'offre doit être soumise dans **deux enveloppes scellées** :

- a) **La première enveloppe**, intitulée "Offre technique", doit contenir les détails sur les capacités techniques de l'entreprise (avec pièces justificatives conformément aux Annexes IV et V).
- b) **La deuxième enveloppe** intitulée « Offre financière », doit contenir uniquement les tarifs pour le contrat annuel selon l'Annexe VI.
- c) Ces deux enveloppes doivent être placées dans une **troisième enveloppe principale**, portant la mention "*Appel d'offres pour le contrat annuel d'entretien du jardin au Consulat et à la Résidence du Consul Général*". Elle doit être adressée au Chef de la Chancellerie du Consulat Général de l'Inde, Saint-Denis, Île de la Réunion, et parvenir **au plus tard le 09 mai 2025 à 17h30**.

Les offres peuvent être remises en main propre ou envoyées par courrier. Le Consulat décline toute responsabilité en cas de retard postal.

Le Consulat se réserve le droit de modifier les conditions de l'appel d'offres ou de rejeter des offres sans préavis.

Les soumissionnaires doivent lire attentivement les conditions du contrat (Annexe III).

Le calendrier et les dates importants sont indiqués ci-dessous :

| No. | Événement clé | Dates |
|-----|---|-----------------------|
| 1. | Publication de l'appel d'offres | 4 avril 2025 |
| 2. | Date de début de la soumission des offres | 7 avril 2025 |
| 3. | Date limite de soumission | 9 mai 2025 à 17 h 30 |
| 4. | Ouverture des offres techniques | 12 mai 2025 à 10 h 30 |
| 5. | Ouverture des soumissions financières | 13 mai 2025 à 10 h 30 |

Contact pour toute question ou visite des sites :

- Email : inf.reunion@mea.gov.in / hoc.reunion@mea.gov.in

Tous les soumissionnaires sont priés de lire et de comprendre les termes et conditions du contrat avant de soumettre leur offre. Aucune modification ou violation des conditions susmentionnées n'est autorisée une fois l'offre acceptée par le bureau.

(Bhupendra Singh)
Consul général

Entretien du jardin au Consulat

- 2 heures par jour / 3 fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi).
- Arrosage des plantes, élagage des branches, taille des plantes, etc.
- Désherbage, labour du sol et évacuation des déchets verts.
- Application de terre, engrais et pesticides si nécessaire.
- Conseiller le bureau sur l'amélioration du jardin.
- Nettoyage haute pression du sol en béton tous les 3 mois et avant les événements officiels.

Entretien du jardin à la Résidence du Consul Général

- 1 heure de travail par jour / 2 fois par semaine (mardi et jeudi).
- Arrosage des plantes, élagage des branches, taille des plantes, etc.
- Désherbage, et évacuation des déchets verts.
- Application de terre, engrais et pesticides si nécessaire.
- Conseiller le bureau sur l'amélioration du jardin.
- Nettoyage haute pression de la cour tous les 2 mois.

Modalités

1. **Modification de l'appel d'offres** : Le Consulat peut modifier le document à tout moment.
2. **Interprétation des clauses** : En cas d'ambiguïté, la décision du Consulat fera foi.
3. **Révision des tarifs** : Aucun ajustement des prix ne sera accepté pendant la durée du contrat.
4. **État physique du personnel** : Les jardiniers doivent être aptes physiquement et mentalement.
5. **Intégrité du personnel** : L'entreprise est responsable du comportement de son personnel.
6. **Salaires et avantages** : L'entreprise doit respecter le salaire minimum et les obligations légales.
7. **Validité de l'offre** : L'offre doit rester valide **180 jours** après l'ouverture des offres.
8. **Durée du contrat** : **2 ans**, renouvelables 1 an sous réserve de satisfaction.
9. **Facturation** : Les factures doivent être envoyées avant le **10 du mois suivant**.
10. **Personnel de remplacement** : L'entreprise doit prévoir du personnel en cas d'absence.
11. **Enregistrement légal** : L'entreprise doit être enregistrée en France et en conformité avec la législation.
12. **Instructions du Consulat** : L'entreprise doit respecter toutes les directives officielles.
13. **Sous-traitance interdite.**
14. **Respect strict des exigences techniques.**
15. **Changement du personnel limité** : L'entreprise doit limiter le roulement du personnel.
16. **Résiliation du contrat** :
 - Le Consulat peut résilier le contrat avec **1 mois de préavis**.
 - En cas de non-conformité, le contrat peut être annulé sans préavis.
 - L'entreprise peut mettre fin au contrat avec **3 mois de préavis**.
17. **Signature obligatoire** : Chaque page du document doit être signée et tamponnée.
18. **Fourniture d'informations exactes** : Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de l'offre.
19. **Gestion des conflits** :
 - Tout litige sera d'abord réglé à l'amiable.
 - En cas d'échec, un arbitrage sera organisé.
 - Les prestations doivent continuer pendant la résolution du conflit.

Signature et cachet de l'entreprise :

Annexes IV

(À soumettre dans le cadre de l'offre technique)

CRITÈRES DE QUALITÉ À RESPECTER POUR LES JARDINIERS DANS LES LOCAUX DE LA CHANCELLERIE ET À LA RÉSIDENCE DU CONSUL GÉNÉRAL

Le soumissionnaire est tenu d'indiquer par « Oui » ou « Non » dans la colonne « REMARQUES ». En cas de réalisation partielle, le soumissionnaire doit indiquer les conditions qui ne peuvent être remplies.

| No. | Article/ Description | REMARQUES |
|------------|--|------------------|
| 1 | Les jardiniers ne devraient pas avoir plus de 55 ans. | |
| 2. | Les jardiniers doivent être en bonne forme physique et mentale. (Certificat médical requis). | |
| 3. | Les jardiniers doivent être pleinement compétents et expérimentés en jardinage | |

Déclaration

"Je certifie que les informations fournies sont exactes et complètes."

Date

Signature et cachet de l'entreprise

Annexe-V

(À soumettre dans le cadre de l'offre technique)

PARAMÈTRES DE QUALITÉ POUR LES ENTREPRISES PRESTATAIRES

En cas d'exécution partielle, le soumissionnaire est tenu de mentionner les conditions qui ne peuvent être remplies.

| No. | Article/ Description | Réponse* |
|-----|---|----------|
| 1. | Fournir la liste des autres clients (par exemple, d'autres ambassades, organisations internationales, etc.) que l'entreprise dessert à Saint-Denis, île de la Réunion | |
| 2. | Soumettre un résumé de l'expérience passée, de l'historique des services et des réalisations de l'entreprise. | |
| 3. | Fournir la preuve de l'enregistrement de l'entreprise en vertu des réglementations légales pertinentes telles que les lois du travail, etc. | |

* Les réponses doivent être complétées dans la colonne prévue à cet effet et les documents pertinents doivent être joints à l'offre technique.

Déclaration

"Je certifie que les informations fournies sont exactes et complètes."

Date

Signature et cachet de l'entreprise

OFFRE FINANCIÈREFORMULAIRE À REMPLIR ET À SOUMETTRE AVEC L'OFFRE (*EN ANGLAIS*)

| | | |
|-----|---------------------------|--|
| No. | Nom de la société | |
| 01 | Adresse de la société | |
| 02 | Coordonnées de la société | |

Ventilation du coût total :

| No. | Lieu | Prix mensuel HT (€) | Prix mensuel TTC (€) |
|-----|--|------------------------|-------------------------|
| 01 | Consulat Général de l'Inde 111 Rue Leopold Rambaud, 97490, Sainte Clotilde SAINT-DENIS | | |
| 02 | Résidence du Consul Général 24 rue Constellation 97438, Duparc SAINTE-MARIE | | |

Total mensuel (HT) :**Total mensuel (TTC) :****Déclaration***"Je certifie que les informations fournies sont exactes et complètes."***Date***Signature et cachet de l'entreprise*